

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 AOUT 2021 A 19 HEURES**

L'an **deux mil vingt-et-un**, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaients présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Dominique FAIVRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME ; Mme Guénola ORRY

Excusés : M. Bertrand FRANET a donné pouvoir à Claude-Romain FARYS ; M. Alain SILVESTRE a donné pouvoir à M. Thierry LE BAIL ; M. Geoffrey LAMIA

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 23/08/2021

Date d'affichage : 23/08/2021

Ordre du jour :

Information sur les décisions du Maire prises par délégation :

- DEC 01/2021 : Indemnité de sinistre bris de glace salle des fêtes : 313.33 €
- DEC 02/2021 : Location maintenance de photocopieurs pour la mairie et l'école : Société AMG informatique – location 90€/mois et maintenance (coût copie) N&B 0.0033 € HT et couleur 0.0297 € HT
- DEC 03/2021 : Entretien des locaux mairie bibliothèque salle d'activités : EDEN – 342.93 € HT/mois

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 juin 2021. Il a pris les délibérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose un ajustement des crédits en section d'investissement du budget principal 2021 par décision modificative :

Il s'agit des investissements suivants en dépenses et en recettes pour un montant de 42 500 € :

- les travaux de terrassement nécessaires pour l'installation de jeux pour les enfants au stade et au square
- les travaux à réaliser au fort (électricité, couverture, maçonnerie)
- l'inscription d'une subvention accordée par la DRAC pour les travaux à réaliser au fort

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 13 voix pour**, Mme Nadeige LHOMME et M. Geoffrey LAMIA ne prennent pas part au vote.

ADMISSION EN NON-VALEUR – LISTE 4852020131

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 416.50 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4852020131 dressée par le comptable public

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE DIJON METROPOLE ET DE SES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - DONNE un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Métropole et ceux des communes membres comportant le projet de schéma de mutualisation de Dijon métropole, tel que porté en annexe,

2 - DECIDE l'adhésion de la Commune aux services communs ci-dessous à compter du 1er janvier 2022 :

- le service commun du droit des sols,
- le service commun du SIG (système d'information géographique),
- le service commun de la centrale d'achat,
- le service commun du RLPI (règlement local de publicité intercommunale),

3 – AUTORISE le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

ECHANGES DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE que la commune prenne en charge l'intégralité des frais d'actes suite aux échanges de terrains avec Madame Estelle FOIRET.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FORT A L'ESCADRON 41/7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la mise à disposition du fort à la gendarmerie nationale et plus particulièrement de l'escadron 41/7 de la gendarmerie mobile de Dijon.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie du Grand Est et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FORT A L'ANTENNE DU GIGN DE DIJON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la mise à disposition du fort à la gendarmerie nationale et plus particulièrement de l'antenne de GIGN de Dijon.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Chef d'escadron, commandant l'antenne du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale de Dijon.